

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 37195

présenté par
M. Dupont-Aignan

AVANT L'ARTICLE PREMIER

À la fin de l'intitulé du titre I^{er}, substituer aux mots :

« universel de retraite »

les mots :

« de retraite instituant un régime spécial pour les plus hauts revenus ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les titres d'un projet de loi disent la philosophie générale et les objectifs du projet.

Si le Gouvernement persiste à défendre sa réforme telle qu'elle est présentée dans les articles du titre 1, il est impossible de qualifier le régime « d'universel » ce qui sous-entend une égalité de traitement envers tous les assurés.

Or le Gouvernement créé un régime spécial pour les très hauts revenus dont la charge pour le régime de 70 milliards d'euros.